

### Subventions aux associations de quartier et diverses - Première répartition au titre de l'exercice 1994

**M. LE MAIRE, Rapporteur :** Sur avis favorable de la Commission Vie Associative/Vie des Quartiers, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer les subventions suivantes au titre de l'exercice 1994 :

Associations	Obtenu en 1993	Demande 1994	Proposition 1994
<b>Comités et associations de quartier</b>			
- Association pour la Promotion et l'Information à Montrapon (APIM)	25 000 F	25 000 F	25 000 F
- Association Sportive des Prés de Vaux	Pas de demande	4 000 F	3 600 F
- Club du 3ème Age de Planoise	3 000 F	Pas chiffrée	3 000 F
- Club Photo de Planoise	5 000 F	15 000 F	4 000 F
- Comité de quartier de Bregille	55 000 F	80 000 F	50 000 F
- Comité de Quartier des Chaprais	10 000 F	12 000 F	9 000 F
- Comité de Quartier des Prés de Vaux	Pas de demande	Pas chiffrée	5 000 F
- Comité de Quartier des Torcols/Chailluz	Pas de demande	10 000 F	3 000 F
- Commune Libre de Saint-Ferjeux	Pas de demande	6 000 F	5 000 F
		(demande except.)	
- Nouvelle Pelouse	2 000 F	3 500 F	1 500 F
- Palente-Village	5 000 F	5 000 F	5 000 F
- Passerelle de Planoise	20 000 F	20 000 F	20 000 F
- Planoiselles	5 000 F	5 000 F	5 000 F
- Torcolienne	4 000 F	6 000 F	4 000 F
<b>Anciens Combattants</b>			
- Association Départementale des Déportés, Internés et Familles de Disparus du Doubs	2 000 F	2 000 F	2 000 F
- Association des Déportés, Internés, Résistants et Patriotes	2 500 F	2 500 F	2 500 F
- Fédération des Combattants de - 20 ans	1 000 F	3 000 F	1 000 F
- Union Départementale des Anciens Combattants Français de Confession Islamique	1 000 F	5 000 F	3 000 F
<b>Association Nature</b>			
- Amis de la Nature	7 000 F	6 900 F	6 500 F
- Association Astronomique de Franche-Comté	6 000 F	7 000 F	6 000 F
- Balise 25	1 500 F	10 000 F	1 500 F
- Club d'Orientation Comtois	1 500 F	5 000 F	1 500 F
- Voie des Fleurs	1 000 F	1 500 F	1 000 F
<b>Groupes Spéléologiques</b>			
- Groupe Spéléo du Doubs	8 000 F	10 000 F	6 000 F
- Nyctalopithèques	3 000 F	3 000 F	2 000 F
- Spiteurs Fous	1 500 F	11 922 F	2 000 F
- Société Hétéromorphe Amateurs Gouffres (SHAG)	8 000 F	15 000 F	6 000 F

Associations	Obtenu en 1993	Demande 1994	Proposition 1994
<b>Association Loisirs-Jeunesse</b>			
- Besançon Auto-Miniatures	1 000 F	3 000 F	1 000 F
- CLAJ (Clubs de Loisirs et d'Actions de la Jeunesse)	5 000 F	15 000 F	4 000 F
- Echel 25	25 000 F	25 000 F	25 000 F
- Kit Club	1 000 F	2 000 F	1 000 F
- Rail Miniature 25	2 000 F	2 000 F	2 000 F
- Reine Marulaz	3 000 F	6 000 F	3 000 F
- Société Numismatique	1 000 F	1 800 F	1 800 F
- La Tour, Prends Garde	13 000 F	20 000 F	10 000 F
<b>Associations diverses</b>			
- Amicale Andorhinas	6 000 F	10 000 F	6 000 F
- Association de Soutien au Muséum d'Histoire Naturelle	Pas de demande	4 500 F	4 000 F
- ARVIE (Associer l'Art à la Vie)	1 000 F	5 500 F	1 000 F
- Centre Culturel Esperanto	2 000 F	2 000 F	2 000 F
- Coin de l'Amitié	4 000 F	4 000 F	4 000 F
- Hibiscus	0 F	7 000 F	1 000 F
- Ligue des Droits de l'Homme	4 500 F	4 500 F	4 500 F
- ORBIS (Association des Orpailleurs)	1 000 F	1 200 F	1 000 F
- Phalésine Amitié	1 000 F	2 000 F	1 000 F
- Prévention Routière	10 000 F	11 000 F	10 000 F
- Prima Festival	20 000 F	20 000 F	17 000 F
- Restos du Coeur	4 000 F	5 000 F	4 000 F
- Société Protectrice des Animaux	25 000 F	30 000 F	25 000 F
- UFC Que Choisir ?	9 000 F	20 000 F	9 000 F

La dépense totale soit 321 400 F est à prélever sur le chapitre 945.91/article 657 code service 41070.

Le Conseil Municipal est invité à statuer favorablement sur cette proposition.

**M. GRAPPIN** : Pourriez-vous nous expliquer pourquoi il y a une baisse du montant de la subvention allouée au comité de quartier de Bregille ?

**M. LE MAIRE** : Où habitez-vous Monsieur GRAPPIN ?

**M. GRAPPIN** : Vous le savez bien !

**M. NACHIN** : Je répète la remarque habituelle que je fais depuis de nombreuses années, à savoir que le montant des subventions ne suit pas le cours de l'inflation, ce qui est regrettable parce que cela met incontestablement certaines associations en difficulté.

**M. LE MAIRE** : C'est vrai.

**M. NACHIN** : J'ai très bien entendu tout à l'heure ce que vous avez répondu à M. le Député JACQUEMIN, à savoir que la Ville a de l'argent, des crédits. Alors je pense que là il faudrait peut-être faire l'effort de faire suivre le montant des subventions selon le coût de l'inflation.

**M. LE MAIRE** : Dans la mesure où vous nous voterez nos budgets, ce sera intéressant car on a déjà un budget d'un milliard 200 millions. C'est vrai qu'en ce qui concerne les associations, nous n'avons depuis quelques années pas fait d'effort sur l'évolution de leurs subventions parce que d'un

part l'enveloppe globale n'augmente pas beaucoup et que d'autre part il y a de plus en plus d'associations les plus diverses qui viennent à nous pour nous demander une subvention. Il faut ajouter que ce n'est pas la seule aide de la Ville en direction de ces associations, Jean-Louis pourra répondre mieux que moi, et qu'il y a bien d'autres actions qui sont faites en leur direction et qui ne sont pas chiffrées par une subvention précise.

**M. FOUSSERET :** C'est vrai que nous ne pouvons distribuer que ce qui est prévu au budget de la Ville et que si l'Etat ne nous avait pas, au passage, subtilisé, n'est-ce pas M. JACQUEMIN, 11 MF on aurait pu être un peu plus généreux (réactions). Je crois qu'il faut quand même le rappeler et nous vous le répéterons encore certainement très longtemps même si apparemment cela vous gêne.

Pour en revenir aux associations, il est vrai, le Maire vient de le dire, que nous avons beaucoup d'autres actions concernant le secteur associatif. Nous avons des actions de formation, un centre de conseils et un centre de services. Nous mettons au service des associations de très nombreux locaux dans toute la ville. Globalement d'ailleurs, il faut constater que les associations, si elles déplorent effectivement quelquefois cette baisse, comprennent fort bien que nous sommes actuellement dans une période de difficultés et qu'on ne peut pas ouvrir toutes grandes les vannes et lorsqu'on explique ce que nous faisons, le pourquoi, cette volonté qu'a la municipalité de maîtriser l'augmentation des impôts, cela passe assez bien et même très bien !

Pour répondre à la question de M. GRAPPIN, lui qui est un membre éminent du Comité de quartier de Bregille, il aurait dû remarquer que le comité de quartier des Prés de Vaux qui était subventionné par le biais de Bregille, l'est maintenant par la Ville. Nous avons donc retiré à Bregille les 5 000 F pour les donner au Comité de quartier des Prés de Vaux. Il n'y a donc pas de diminution par rapport à l'année dernière. C'est donc équivalent et nous avons maintenu le niveau des subventions. C'est vrai que nous pouvons faire mieux mais c'est vrai aussi que les associations de quartiers, et spécialement celle de Bregille aussi, ont une gestion très dynamique je l'ai d'ailleurs toujours dit et je crois que l'un dans l'autre quand même c'est une association de quartier qui vit bien. Mais si nous trouvons des moyens supplémentaires grâce à de nouvelles dotations de l'Etat, nous nous ferons un plaisir, lors d'une deuxième répartition de subventions, de pouvoir recréditer les associations de la Ville qui font un énorme travail, vous le savez bien.

**M. LE MAIRE :** Un adjoint ne doit pas se mettre à rêver comme cela !

**M. GRAPPIN :** Vous n'avez pas compris ma question Monsieur FOUSSERET. Je vous ai seulement suggéré d'expliquer pourquoi la subvention au Comité de Quartier de Bregille était diminuée, afin que l'on sache que ce comité de quartier n'était pas pénalisé.

**M. FOUSSERET :** Il y a un comité de quartier aux Prés de Vaux qui a donc pris son autonomie. La Ville de Besançon avec l'aide du Conseil Général d'ailleurs, je tiens à le souligner, a investi près de 200 000 F dans ses locaux dans le cadre d'une première tranche et maintenant, petit à petit, nous avons une montée en puissance. Il est même fort probable que dans le courant de l'année nous soyons amenés à voter une deuxième subvention au comité de quartier des Prés de Vaux si c'est nécessaire. Voilà l'explication, cher collègue.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.